



Fiche d'information

Date

16 juillet 2015

Les cantons recevront 67,9 millions de francs pour les parcs d'importance nationale

La Confédération octroiera 67,9 millions de francs aux cantons pour promouvoir à titre subsidiaire 19 parcs suisses durant la période de programme de 2016 à 2019. Un des projets soutenus est nouveau : il s'agit du Parc naturel périurbain du Jorat, au nord de Lausanne.

La Confédération octroiera aux cantons des aides financières à hauteur de 67,9 millions de francs pour la période de 2016 à 2019 afin de promouvoir à titre subsidiaire les parcs suisses, comme l'a annoncé l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le 15 juillet 2015 aux cantons abritant des parcs d'importance nationale. L'OFEV a pris cette décision après examen des demandes d'aides financières globales et en tenant compte du crédit-cadre alloué par le Parlement. D'ici à la fin de l'année, l'OFEV négociera les contrats avec les cantons concernés en impliquant les organes responsables des parcs. Ces contrats devront stipuler les prestations et leur financement.

Résultats satisfaisants de l'examen des demandes

L'OFEV a examiné 19 demandes d'aides financières déposées par les cantons pour les conventions-programmes dans le domaine des parcs d'importance nationale : quinze demandes concernaient des parcs naturels régionaux, deux des parcs nationaux et deux des parcs naturels périurbains. Toutes les demandes ont révélé que la qualité des prestations proposées s'est considérablement améliorée par rapport aux deux périodes de programme précédentes. Les organes responsables et les secrétariats des parcs sont bien organisés et sont des institutions considérées comme compétentes dans leurs régions respectives. De plus, les parcs sont à même de fournir davantage de prestations durant la prochaine période de programme.

Aides financières multipliées par deux au minimum

Pour la période de programme de 2016 à 2019¹, le Parlement a adopté à l'automne 2014 un crédit de 20 millions de francs par an pour les parcs d'importance nationale, doublant ainsi les moyens financiers. Vu que l'octroi d'aides financières de la Confé-

¹ Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.) 2015 : Manuel sur les conventions-programmes 2016–2019 dans le domaine de l'environnement. Communication de l'OFEV en tant qu'autorité d'exécution. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1501 : 266 p. Téléchargement du PDF sous www.bafu.admin.ch/uv-1501-f.

dération est soumis à la loi sur les subventions, ces aides sont allouées à titre subsidiaire et doivent permettre à l'allocataire de tirer parti de ses propres ressources. L'OFEV pose comme condition une participation au financement à hauteur de 40 % pour les parcs nationaux et de 50 % minimum pour les parcs naturels régionaux et les parcs naturels périurbains. Au final, l'augmentation de crédit décidée par le Parlement est donc multipliée par deux. Afin de recevoir le montant fédéral maximal, les cantons, les communes des parcs et les autres bailleurs ont également augmenté leurs fonds.

Utilisation des fonds fédéraux

Vu la coupe budgétaire de 3 % décidée par le Conseil fédéral, 77,6 millions de francs au total sont disponibles pour les années de 2016 à 2019. L'OFEV transfère au moyen des conventions-programmes et d'autres contrats 67,9 millions de francs aux cantons. Sur cette somme, 58,6 millions sont utilisés comme aides financières pour la création et la gestion de 19 parcs d'importance nationale et 9,3 millions pour la promotion de l'infrastructure écologique dans les parcs ; 9,7 millions de francs sont utilisés dans le cadre de l'application de la législation sur les parcs pour des mesures communes, comme la coopération et le transfert de connaissances entre les parcs, la coordination de la recherche dans les parcs ainsi que la protection et la publicité des labels Parc et Produit.

Répartition des fonds

Parcs naturels régionaux : Les cantons reçoivent des aides financières pour quinze parcs naturels régionaux, dont quatorze sont en exploitation et un a le statut de candidat (parc naturel régional de Schaffhouse). Les fonds fédéraux sont compris dans une fourchette entre 350 000 et 775 000 francs par an selon la qualité et le nombre des prestations proposées. Sur l'ensemble de la période de programme, les cantons reçoivent environ 37,2 millions de francs pour les parcs naturels régionaux.

Parcs nationaux : Actuellement, deux parcs en phase de création ont déposé leur candidature : le Parc Adula et le projet du Parc National du Locarnese. Selon leur calendrier et sous réserve de l'accord des communes, ils devraient ouvrir au cours de la prochaine période de programme. Le cas échéant, les cantons des Grisons et du Tessin recevront environ 17,5 millions de francs.

Le Parc National Suisse n'est pas concerné par ces aides financières. Il est régi par une autre base légale et reçoit environ 3,9 millions de francs par an.

Parcs naturels périurbains : Le parc naturel périurbain Wildnispark Zürich Sihlwald est le seul de sa catégorie en exploitation jusqu'à présent. Début 2015, le canton de Vaud a remis à l'OFEV une demande d'aides financières pour la création du Parc naturel périurbain du Jorat, au nord de Lausanne. Après examen de la demande par l'OFEV, qui s'est révélé positif, ce candidat a droit lui aussi à des aides financières. Au total, les deux cantons recevront près de 3,9 millions de francs pour les parcs naturels périurbains.

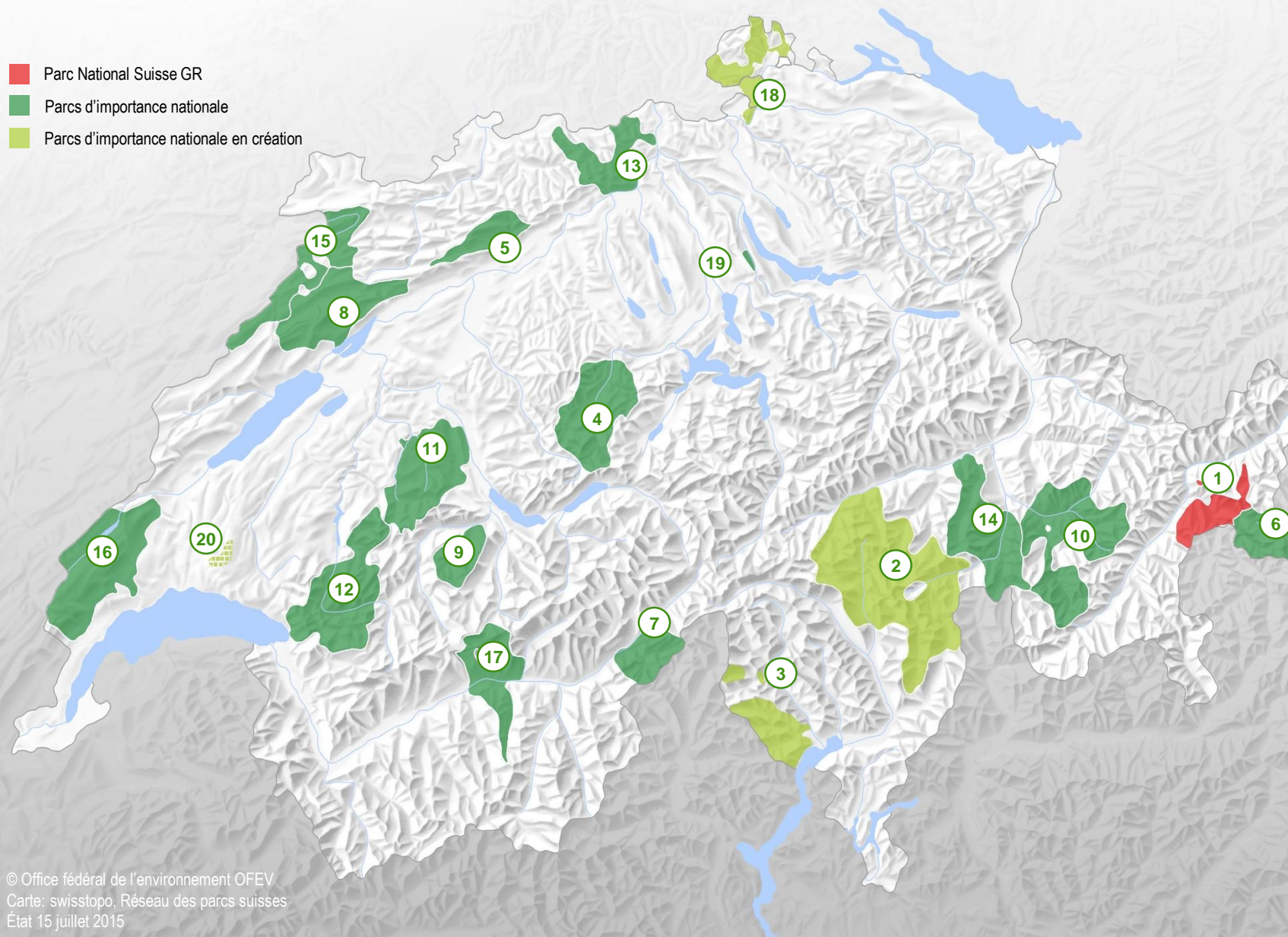
Informations supplémentaires

- Page Internet de l'OFEV sur les parcs d'importance nationale : www.bafu.admin.ch/parcs
- Carte des parcs soutenus à partir de 2016 (annexe)
- Réseau des parcs suisses : www.paerke.ch/fr



Les parcs suisses

- Parc National Suisse GR
- Parcs d'importance nationale
- Parcs d'importance nationale en création



1 Parc National Suisse GR

Parc national

- 2 Parc Adula*
- 3 Projet Parc National du Locarnese*

Parc naturel régional

- 4 UNESCO Biosphère Entlebuch
- 5 Parc naturel Thal
- 6 Biosfera Val Müstair
- 7 Parc naturel de la vallée de Binn
- 8 Parc régional Chasseral
- 9 Parc naturel Diemtigtal
- 10 Parc Ela
- 11 Parc naturel Gantrisch
- 12 Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut
- 13 Parc du Jura argovien
- 14 Parc naturel Beverin
- 15 Parc du Doubs
- 16 Parc naturel régional Jura vaudois
- 17 Parc naturel Pfyn-Finges
- 18 Parc naturel Schaffhausen

Parc naturel périurbain

- 19 Wildnispark Zürich Sihlwald
- 20 Parc naturel périurbain du Jorat*

* Périimètre provisoire